

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 FÉVRIER 2023 À 19h30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue le 6 février 2023 à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Gilles Beaugard préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #2	Yannick St-Onge	Siège #4	Albert Lacroix
Siège # 5	Louiselle Trottier	Siège #6	Norman Heppell

Absent : Siège #1 Marc Antoine Leduc Vacant : Siège #3

Tous formants quorum.

La Directrice générale / Greffière-trésorière, Marie-Eve Cholette est aussi présente à cette séance.

1- BIENVENUE

Il est 19h32, le Maire Gilles Beaugard déclare l'assemblée ouverte.

20-23

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Yannick St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'item varia ouvert.

Ordre du jour

- 1- Bienvenue
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2023;
- 4- Dépôt des rapports;
- 5- Dépôt et adoption des comptes;
- 6- Autoriser le renouvellement de l'ADMQ au montant de 939\$ plus taxes;
- 7- Inscription congrès annuel ADMQ : 14,15 et 16 juin 2023 au montant de 566\$ plus taxes, plus l'hébergement à Québec;
- 8- Achat pour se conformer à la loi 25, licence mensuel Microsoft 365, incluant antivirus EDR et VPN 2234.98\$ plus taxes et 84,60\$/mois plus taxes
- 9- Formation pour la gestion et mise à jour du site web pour Amélie 100\$/h avec Solution Zen
- 10- Cours de secourisme CNESST 10 et 17 février 2023 pour Amélie Gatien
- 11- Schéma de risque, rapport PMO
- 12- Résolution pour effectuer une reddition de compte pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour le montant de 135 802\$ de l'année 2022;
- 13- Adoption du règlement # 566 modifiant le zonage de la zone C4 afin de permettre l'usage de la caserne et les bureaux municipaux et modifier les largeurs d'accès des ponceaux agricole;
- 14- Avis de motion pour qu'à une prochaine réunion soit adopté le règlement # 568 sur la démolition d'immeubles
- 15- Avis de motion pour qu'à une prochaine réunion soit adopté le règlement # 569 emprunt pour l'agrandissement de la route St-Louis;
- 16- Résolution pour demander une autorisation à la CPTAQ pour l'agrandissement d'un espace résidentiel pour M. André Bourret

- 17- Autoriser des formations avec Loisirs Québec ainsi que le rendez-vous rural à Lac Mégantic au coût de 275\$ plus taxes, plus frais d'hébergement;
- 18- Achat d'un réservoir à eau chaude pour le chalet des Loisirs
- 19- Achat d'un croque livre au coût de 441\$
- 20- Contribution annuelle CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour l'année 2023 9 355.81\$ taxes incluses;
- 21- Achat des abonnements annuel pour 350\$ prévu au budget des périodiques pour 2023
- 22- Demande d'appui à Autisme Centre-du-Québec : proclamation du mois d'avril mois de sensibilisation à l'autisme
- 23- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 24- Correspondance
- 25- Varia
- 26- Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

21-23

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2023À 19H30

Il est proposé par Norman Heppell appuyé par Albert Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal du 9 janvier 2023 à 19h30 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

4- DÉPÔT DES RAPPORTS

Les rapports suivants ont été déposés à la table du conseil :

Rapport des Premiers Répondants	4 sorties :	450.00 \$
Rapport des pompiers :	Travaux :	398.40 \$
	2 sorties :	605.82 \$
	Pratique :	345.08 \$
	Réunion des officiers :	96.00\$

sont déposés et classés au mérite.

22-23

5- DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Yannick St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

Janvier 2023

Factures incompressibles acquittées	12 358.81 \$
Factures déjà approuvées par résolutions	79 871.20\$
Liste des factures à approuver	6 534.74 \$
Salaires, remboursements et déplacements	21 698.51\$
Remboursement de taxes et autres	400.00\$

ADOPTÉ

23-23

6- AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ADMQ

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Yannick St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat d'adhésion avec l'ADMQ pour la Directrice générale / greffière-trésorière pour l'année 2023 au montant de 939\$ plus taxes.

ADOPTÉ

24-23 7- INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la Directrice générale / greffière-trésorière à assister au congrès annuel de l'ADMQ au coût de 566\$ plus taxes les 14,14 et 16 juin 2023 au centre des congrès de Québec et de rembourser les frais d'hébergement et autres liés à la participation du congrès selon la politique de remboursement de frais en vigueur au moment du congrès.

ADOPTÉ

25-23 8- ACHAT LICENCE MICROSOFT OFFICE 365 ET VPN

Considérant que la loi 25 entrée en vigueur le 22 septembre 2022

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter des licence Microsoft 365 incluant le courriel, l'antivirus EDR au coût de 28,20\$ plus taxes par licence pour un total de 3 licences mensuelle, ainsi que procéder à l'acquisition de licence VPN offert par le routeur Cisco afin de permettre d'établir en lien sûr entre la caserne et la municipalité au coût de 2234.98\$.

ADOPTÉ

26-23 9- FORMATION SUR LE SITE WEB

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Yannick St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'un bloc de 5 heures auprès de Solutions Zen média afin de faire de la formation sur le site web et devenir plus autonome dans nos publications, si les heures ne sont pas toutes utilisées en formation, celle-ci peuvent être utilisé pour du soutien technique.

ADOPTÉ

27-23 10- COURS DE SECOURISME CNESST

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Amélie Gatien à suivre la formation de secourisme en milieu de travail offerte par la CNESST, par la subvention de cette dernière les 10 et 17 février 2023. Les frais de déplacement ainsi que les frais de repas seront remboursés par la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉ

28-23 11- SCHÉMA DE RISQUE, RAPPORT PMO

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a convenu avec le ministre de la Sécurité publique qu'elle entendait lui transmettre le Rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier et décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE, d'une part, les membres du comité de sécurité incendie ont validé le rapport et en recommandent l'adoption et que, d'autre part, les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance;

Il est proposé par Yannick St-Onge
Appuyé par Albert Lacroix
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'adoption du Rapport annuel An 10 des activités en matière de sécurité incendie 2022.

DE TRANSMETTRE au ministre de la Sécurité publique un exemplaire du Rapport annuel An 10 des activités en matière de sécurité incendie 2022 de la MRC de Drummond.

ADOPTÉ

29-23

12- RÉSOLUTION POUR EFFECTUER LA REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) A

- Dossier : KGL34993 / # fournisseur 67800
- Volet Entretien

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 135 802.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Yannick St-Onge, appuyé par Norman Heppell, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ

30-23

13- ADOPTION DU RÈGLEMENT # 566 MODIFIANT LE ZONAGE DE LA ZONE C4 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE DE LA CASERNE ET LES BUREAUX MUNICIPAUX ET MODIFIER LES LARGEURS D'ACCÈS DES PONCEAUX AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire revoir les dimensions de garage résidentiel et les hauteurs des garde-corps de piscine;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par Yannick St-Onge le 1^{er} novembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 1^{er} novembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées a eu lieu;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté le 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas eu de demande de référendum;

PROPOSÉ PAR : Louiselle Trottier

APPUYÉ PAR : Norman Heppell

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

EN CONSÉQUENCE, Le Conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

- 1- **Le présent règlement s'intitule projet de règlement numéro 566, modifiant le règlement no. 364 intitulé règlement de zonage, afin de permettre les bureaux municipaux et casernes de pompiers dans la zone c4 et modifier les largeurs d'accès pour les usages agricoles.**
- 2- **Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.**

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3- La grille des usages de l'annexe B du règlement de zonage est modifié par l'ajout d'un point à l'usage de classe P3 dans la 7^e colonne de la grille de la zone C4, tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement.

4- L'article 5.8.3 est remplacé et se lira dorénavant comme suit :

« 5.8.3 GROUPE D'USAGE «AGRICOLE (A)»

Un accès à la voie publique d'un terrain situé dans une zone dont l'affectation principale est

«Agricole (A)» doit être aménagé selon les dispositions suivantes :

a) un maximum de deux (2) accès par rue sont autorisés pour les usages résidentiels. Pour les usages du groupe d'usages «Agricole (A)», aucun nombre maximum ne s'applique mais les accès doivent être distants d'au moins trente mètres (30 m) l'un de l'autre;

b) un accès doit avoir une largeur minimale de trois mètres (3 m) et une largeur maximale de neuf mètres (9 m). Pour les usages du groupe d'usages «Agricole (A)», la largeur maximale est de 15 mètres. »

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

5- Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

6- Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ

14- AVIS DE MOTION POUR QU'À UNE PROCHAINE RÉUNION SOIT ADOPTÉ LE RÈGLEMENT # 568 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE

Un avis de motion est donné par Albert Lacroix afin qu'à une prochaine réunion soit adopté un règlement sur la démolition d'immeuble.

15- AVIS DE MOPTION POUR QU'À UNE PROCHAINE RÉUNION SOIT ADOPTÉ LE RÈGLEMENT # 569 EMPRUNT POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA ROUTE ST-LOUIS

Un avis de motion est donné par Albert Lacroix, qu'il présentera pour l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement d'emprunt #569;

L'objet de ce règlement est un emprunt pour les travaux d'agrandissement d'une partie de la route Saint-Louis dans le cadre du Programme de la taxes d'assise TECQ

31-23

16- DEMANDE CPTAQ POUR AGRANDISSEMENT D'UN ESPACE RÉSIDENTIEL

Adoption d'une résolution d'appui de demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant l'agrandissement d'un espace utilisé à des fins résidentiel sur le lot 5 465 839.

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à agrandir un espace qui sera utilisé à des fins résidentielles ;

CONSIDÉRANT l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec au numéro 191 590 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'espace n'est actuellement pas utilisé à des fins agricoles ;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne pourrait être exercée ailleurs sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura pas d'impact significatif sur l'agriculture;

Il est proposé par : Norman Heppell
 Secondé par : Louiselle Trottier
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de Saint-Eugène appuie la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ.

ADOPTÉ

32-23 17- FORMATION LOISIRS QUÉBEC

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Yannick St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à Amélie Gatién de s'inscrire à des formations en ligne de Loisirs Sport Québec au coût de 25\$ plus taxes par formation pour un total de 5 formations, ainsi que de s'inscrire au rendez-vous rural à Lac Mégantic du 3 et 4 mai prochain au coût de 150\$ plus taxes, plus les frais d'hébergement, de repas et de déplacement selon la politique en vigueur au moment de l'évènement.

ADOPTÉ

33-23 18- ACHAT D'UN CHAUFFE-EAU

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter un nouveau chauffe-eau de 40 gallons au coût de 559\$ plus taxes pour le chalet des Loisirs, pour remplacer celui actuel qui a plus de 10 ans.

ADOPTÉ

34-23 19- ACHAT D'UN CROQUE LIVRE

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter un croque livres au coût de 441\$ qui sera installer près de la bibliothèque afin de favoriser la lecture pour tous.

ADOPTÉ

35-23 20- CONTRIBUTION ANNUELLE CRSBP CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE POUR 2023

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement avec le réseau biblio pour l'année 2023 au coût de 9 355.81\$ taxes incluses

ADOPTÉ

36-23 21- ACHAT DE PÉRIODIQUES POUR 2023

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Albert Lacroix et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'abonnement de revues pour la bibliothèque pour l'année 2023 pour un total de 350\$.

ADOPTÉ

37-23 22- APPUI À AUTISME CENTRE-DU-QUÉBEC

Considérant qu'une demande d'appui a été formulée par Autisme Centre-du-Québec

Attendu que le 2 avril a été déclaré Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme par l'Assemblée générale des Nations Unies et que le mois d'avril est déclaré comme étant le mois de l'autisme au Québec depuis 1984,

Attendu qu'encore de nos jours, les personnes autistes et leur famille doivent concilier avec plusieurs préjugés et jugements qui nuisent à leur inclusion alors que plusieurs d'entre elles auraient tout à fait les capacités de prendre une part active à la société,

Attendu qu'informer et sensibiliser la communauté aux caractéristiques très variables de l'autisme ainsi qu'aux bons comportements à mettre en place pour accueillir, interagir et intervenir avec une personne ayant un diagnostic du trouble du spectre de l'autisme est la clé pour une société plus ouverte à la différence et pleinement inclusive,

Attendu qu'un enfant sur 66, âgé entre cinq (5) et dix-sept (17) ans recevra un diagnostic d'autisme au Québec et que présentement, la prévalence de l'autisme est estimée à 1,5% dans la population québécoise.

Il est proposé par Albert Lacroix,
 Il est secondé par Yannick St-Onge
 Et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

De proclamer le mois d'avril comme étant le mois de sensibilisation à l'autisme et d'inviter les citoyennes et les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que les personnes autistes soient pleinement incluses et respectées dans leur milieu de vie.

ADOPTÉ

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

24- CORRESPONDANCE

Diverses correspondances d'intérêt général sont lues et classées au mérite.

25- VARIA

38-23

25.1- RÉSOLUTION D'APPUI, PROJET CIVRA

Considérant que les promoteurs du projet CIVRA désirent démontrer la viabilité économique de projets de biométhanisation 100% agricole et de confirmer les avantages de la valorisation des résidus agricoles;

Considérant la présentation du projet CIVRA faites aux élus municipaux en 2020;

Considérant la rencontre avec le comité de l'environnement sur ce projet;

Considérant les ajouts au concept présenter dans le courriel de CIVRA du 3 février 2023 ainsi que la présentation qui a eu lieu le 30 janvier 2023

Considérant que CIVRA souhaite avoir de nouveau l'appui de la Municipalité face au projet d'implantation sur son territoire;

En conséquence,

Il est proposé par Albert Lacroix
 Il est appuyé par Louiselle Trottier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De donner son appui pour le concept (principe d'opération) du projet de bio méthanisation sur son territoire conditionnellement aux détails du projet à définir ainsi qu'aux résultats des études techniques, économiques et d'impact environnemental à faire sur les sites déjà mentionnés lors de la présentation, ces études étant faites sur la base de volumes maximaux de traitement au coût de CIVRA.

ADOPTÉ

39-23

26- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée. Il est 20h11.

Je, Gilles Beauregard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.»

 Gilles Beauregard
 Maire

 Marie-Eve Cholette,
 Directrice générale / greffière-trésorière